

## Extension du dispositif : « Mercredi tout est permis »

---

*Fort du succès de l'expérimentation « Mercredi tout est permis » mis en place à la rentrée scolaire 2019, la Ville de Mulhouse poursuit le déploiement du dispositif en ouvrant, à partir du 5 février 2020, un quatrième site à destination des écoles élémentaires Pergaud et Matisse.*

Pour les enfants ne pratiquant pas d'activités les mercredis et éloignés d'une pratique associative hors temps scolaire, « Mercredi tout est permis » propose des parcours gratuits, sportifs, artistiques et citoyens, les mercredis matins de 8h30 à 12h (hors vacances scolaires et jours fériés). Ces parcours proposent une réelle plus-value éducative, complémentaire au projet d'école.

L'accueil s'effectue au site périscolaire Louis Pergaud (7 rue Pierre Loti) et est encadré par du personnel qualifié et des intervenants professionnels.

### **Informations pratiques**

#### **Dates & horaires d'inscriptions :**

- Pour les écoles Louis Pergaud et Henri Matisse, inscriptions au site périscolaire Louis Pergaud :
- mercredi 22 janvier de 8h30 à 11h et de 13h30 à 16h,
  - jeudi 23 et vendredi 24 janvier de 8h30 à 11h et de 16h à 18h30

#### **Contact presse :**

**Nina OUMEDJKANE**

Nina.oumedjkane@mulhouse-alsace.fr

03 89 32 59 92 / 06 29 68 13 46